Compte rendu des CAPD du 02 juillet 2019

Etaient présents :

7 IEN, Monsieur le DASEN, la secrétaire générale, 2 personnels administratifs, l'IEN adjoint. 2 représentants syndicales du SGEN, 3 de l'UNSA, 5 de la FSU.

Déclarations préalables lues, celle du Snuipp-FSU est en ligne.

Hors-classe :

Cette année, il y avait 685 personnes promouvables à la Hors classe (dont 558 femmes (81%) et 127 hommes (19%)) .

15% ont été promus, soit 102 collègues, dont 73 femmes (soit 72%) et 29 hommes (soit 28%).

76 collègues passent à la hors-classe en étant à l'échelon 11 et 23 collègues passent à la hors classe en étant à l'échelon 10.

De plus, 4 collègues sont retraitables donc une liste complémentaire sera ouverte s'ils décident de partir à la retraite à la rentrée prochaine.

C'est à l'initiative du Snuipp-FSU 88, qui a provoqué une demande d'audience intersyndicale, que l'AGS totale de carrière comme discriminant a été retenue par le Directeur académique. Cette évolution a permis le passage à la hors-classe pour de nombreux anciens instituteurs laissés de côté l'année dernière.

Pour rappel, en cas d'égalité de barème, l'accès à la hors-classe se fait au regard de l'AGS (ancienneté générale de service), puis l'échelon, puis l'AGS dans l'échelon. Si toutefois l'égalité persiste, le DASEN prend la décision de départager les collègues.

Classe normale :

3 collègues « instituteurs » ont demandé leur reclassement en « professeur des écoles » et l'ont obtenu.

A la rentrée 2019, dans notre département, il restera 5 instituteurs en activité et 8 en disponibilité.

Classe exceptionnelle :

Vivier 1 : 86 candidatures, 57 femmes (66%) et 29 hommes (34%).

15% d'avis « excellent ».

20% d'avis « très satisfaisant ».

44 collègues promus.

Vivier 2 : 6 candidats dont 4 hommes et 2 femmes.

20 % d’avis « excellent »

20% d’avis « très satisfaisant »

4 collègues promus sur les 6 promouvables.

En cas d’égalité de barème, il est retenu en premier discriminant l’ancienneté dans le corps des PE, puis le rang décroissant dans l’échelon puis l’AGS dans l’échelon.

Echelon spécial :

3 candidats dont 3 promus.